

**Procès verbal de l'Assemblée générale  
de l'Association des Conservateurs des Antiquités et objets d'Art de France  
jeudi 14 février 2019 de 14 h 30 à 17 h 00  
Auditorium de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine  
11, rue du séminaire de Conflans 94220 CHARENTON-LE-PONT**

Déroulement

- Signature de la feuille de présence par chaque membre présent et à jour de sa cotisation pour l'année 2018
- Distribution des bons pour pouvoir (maximum 5 par personne, cf. article n°7 des statuts)

Ordre du jour

**I Rapport moral**

- **Compte-rendu de l'activité du Bureau**
- **Journées d'études du Croisic**
- **Journée de formation 2018**
- **Travaux avec la DGP, le bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental**
- **Courriers échangés**
- **Vote**

**II Rapport financier**

- **Rapport financier 2018**
- **Budget prévisionnel 2019**
- **Montant des cotisations : cotisation simple : 25 € et cotisation exceptionnelle 28 €**
- **Vote**

**III Perspectives 2019-2020. Questions diverses et débats**

- **Journées d'études de 2019 à Sorèze (81) : Regards sur l'un et le multiple**
- **Journée de formation de 2020**
- **Journées d'études de 2020**
- **Questions diverses et débats**

**IV Election du conseil d'administration**

**3 membres, élus en 2016, arrivent au terme de leur mandat. Il s'agit de Céline AULNETTE, Julien BOUREAU et Bruno FRANCOIS.**

**V Election du Bureau et du Président**

---

## **I Rapport moral**

### **- Compte-rendu de l'activité du Bureau**

réunion du bureau au Croisic le 27 septembre 2018.

**Etaient présents** : Emmanuel Moureau, Cécile Garguelle, Julien Boureau, Louis-Philippe Cadias, Thierry Buron, Guillaume Bernard, Laurent Delpire, Nicolas Bru, Isabelle Darnas, Pierre Sapet, Catherine Saint-Martin.

Invités dans le cadre de l'organisation des journées de l'ACAOAF dans le Tarn : Jean Le Pottier, Nicole Le Pottier, Virginie Massol, Françoise Fassina.

**Etaient excusés** : Aude Maisonneuve,, Bruno François, Cécile Aulnette, Agnès Barruol, Elodie Biteau, Catherine Briotet, Armelle Dalibert, Jean-François Ryon, Adeline Rivière. Les questions suivantes ont été abordées :

- 1 : les journées du Croisic, ultimes ajustements
- 2 : la publication des actes d'Alençon, point sur Actes Sud
- 3 : les relations avec le Ministère, mission Bélaval, parlementaires
- 4 : le cas de notre collègue Jean-François Ryon
- 5 : la vie de l'ACAOAF, dont point sur les adhésions, bilan financier et perspectives
- 6 : premier point sur les prochaines journées 2019 de l'ACAOAF à Albi
- 7 : questions diverses

### **- Journées d'études du Croisic**

les journées du Croisic : grand succès, très riches en communication et visites, 120 participants. Les actes sont en cours de publication, toutes les communications ont été réceptionnées.

### **- Journée de formation 2018**

déconvenue lors de la découverte du programme qui n'était pas conforme à ce qui avait été convenu avec Emmanuel Moureau et le ministère lors de la rencontre du 9 novembre. De fait, nous avons compris qu'en raison des restrictions budgétaires le maintien de ces formations était compliqué, le ministère n'étant pas organisme de formation, à l'avenir il se pourrait que cette charge soit passée sur des structures telle que l'INP.

### **- Travaux avec la DGP, le bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental**

Emmanuel Moureau a été reçu le 9 novembre 2018 par Jean-Michel Loyer-Hascoët, Emmanuel Etienne, Judith Kagan et Marie-Pierre Pichon. Ont été évoqués, comme indiqué ci-dessus, les journées de formation, le rapport Bellaval, qui cite les CAOAF mais à la marge seulement. Il apparaît que le bénévolat ne dérange personne et est mis en avant par Bellaval lui-même.

L'évolution éventuelle de notre statut, ce n'est pas à l'ordre du jour, en raison de l'incertitude institutionnelle. La question au Gouvernement posée par le Sénateur Schmitz a rappelé la promesse de la Ministre de la Culture sur la mise en œuvre d'une mission d'inspection. J-M. Loyer-Hascoët a conseillé de continuer à mobiliser les élus (sénateurs et députés) afin que leurs interpellations maintiennent une forme de pression et oblige le ministère à donner régulièrement des rapports sur notre situation.

Le sénateur Schmitz, a obtenu la réponse suivante : « les CAO A sont indispensables et il est envisagé d'augmenter leur indemnité ».

Nous observons dans tous les départements que les dernières nominations de CAO A et de CDAO A sont des bénévoles, J-M. Loyer-Hascoët a insisté sur le fait qu'il faudrait au moins des locaux mis à disposition au sein des UDAP. Si ces locaux font défaut il faut l'indiquer à l'ACAOAF afin que l'association prenne l'attache du ministère pour qu'un local soit trouvé dans les UDAP.

La revalorisation de l'indemnité, portée par Marie-Pierre Pichon, semble en passe d'aboutir (qu'elle en soit remerciée au nom de l'ACAOAF) Bercy a validé. L'écart entre l'indemnité des CAO et CD va être rattrapé, et il devrait y avoir une augmentation de 10 %.

La question a été posée à Judith Kagan sur le principe de la mise en place d'un conservateur MH pour 2 départements : pas d'info complémentaire. Emmanuel Moureau a demandé à ce que l'on clarifie les missions entre CMH et CAO A. A été évoqué la création d'un guide pratique regroupant les missions des CAO A.

L'entretien a été cordial mais n'a pas apporté de grandes avancées, le principe du soutien de notre réseau a été renouvelé et nous avons eu la confirmation que nous devrions effectivement avoir une augmentation de l'indemnité.

Autres questions : les Pyrénées Atlantiques au sujet de la question du versement des notices d'inscrits sous Palissy : cela implique une lourde charge de travail sur des bénévoles. A été demandé au Tarn-et-Garonne de créer les fiches sous AGREGE, Emmanuel Moureau n'a pas accédé à leur demande en indiquant qu'il devrait y avoir des vacances complémentaires au projet de bascule des notices d'inscrits assurés par la Fabrique du Patrimoine (entreprise privée) afin de prendre en charge ces surcharges de travail, Judith Kagan a indiqué qu'il fallait évoquer cela avec les DRAC....

Les CAO A de l'Oise, ont rencontré des problèmes avec le récolement des œuvres du CNAP. Le conservateur du CNAP a déclaré que pour les cahiers des charges pour restauration des œuvres du CNAP il fallait se tourner vers les CAO A, idem pour les constats d'état. Dans tous les cas les restaurations sont à la charge des dépositaires.

D'autres CAO A font remarquer que le CNAP est difficile à joindre par téléphone. Il semblerait que leur base ne permette pas d'établir des listes de dépôt d'œuvres par département. Leur base n'est pas à jour. On regrette le manque de collaboration avec cette structure.

La CAO A de Saône-et-Loire indique que le CNAP dispose d'une liste à jour en pdf. Un tableau de la Saône-et-Loire est en cours de restauration, à la demande de la commune dépositaire. Le CNAP a fourni des modèle de cahier des charges. Il semble donc que les relations avec la CNAP soient aléatoires.

Dans les Yvelines un inventaire avec photo leur a été transmis par le CAO A qui n'a eu aucun retour. Dans ce département, le CNAP a fait des visites dans les communes sans prévenir, et des récolements sans informer les CAO A.

Emmanuel Moureau indique qu'il y a eu une initiative comparable du Louvre, qui fait des récolement sans en avertir le CAO A, ils contactent directement les communes.

#### **- Vote**

RAPPORT moral vote : voté à l'unanimité

Compte-rendu de la réunion de l'association du collège des monuments historique par Cécile Garguelle.

Ils ont été reçus par Delphine Aboulker conseillère patrimoine et architecture au sein du cabinet du ministre. Echange cordial, présentation des objectifs de la remise en route de ce collectif, présentation des actions et du principe d'organisation d'une autre journée par le collège.

Cette année, la journée aurait lieu à Saint-Denis, avec la thématique suivante : «comment traiter la lacune» les sujets principaux évoqués : questions des CST, des maîtrises d'ouvrage sur les immeubles.

La problématique des objets a été peu abordée, la conseillère n'avait pas de connaissance du sujet.

L'objectif du ministère est de former les élus...et leur idée serait que ce soit par le biais de nos associations en organisant des ateliers expérimentaux avec ces derniers.

L'association du collège des MH a également été reçue par Philippe Barbat et Emmanuel Etienne.

Cécile a remercié Philippe Barbat et Emmanuel Etienne, au nom de l'association, pour la revalorisation à venir de nos indemnités et a ajouté qu'elle espérait que le ministère n'en resterait pas là. Elle a demandé ce qu'il en était de l'inspection.

Emmanuel Etienne a mis en garde sur la reprise du contenu du décret de 1971, le toilettage pourrait être en notre défaveur en pointant les difficultés.

De manière générale on perçoit que la problématique des objets n'est pas la priorité du ministère.

Philippe Béval, que Cécile Garguelle a également rencontré, a déclaré que la situation des CAO A était « complexe » et que l'appui des bénévoles dans ce domaine était la meilleure solution...

En ce qui concerne la représentation des CAO A au collège des MH : il est précisé que Cécile Garguelle a, jusqu'à présent, suppléé l'absence d'Aude Maisonneuve qui n'a pu s'y rendre faute de disponibilités.

En février 2018, Aude Maisonneuve et Diégo Mens étaient représentants au sein du collège. Diégo Mens est trésorier adjoint du collège.

Emmanuel Moureau, propose de demander à Aude si elle souhaite continuer à assurer notre représentation au sein du collège des MH. A défaut, Cécile Garguelle, pourrait assurer cette mission avec Diégo Mens afin d'avoir deux représentants de l'ACAOAF.

Pour mémoire le conseil d'administration du collège des MH est composé des ABF, des ingénieurs MH, des CMH, des ACMH, des CAO A et des chargés d'études documentaires.

Le collège travaille au montage d'un groupe de travail autour des dispositifs innovant pour la restauration du patrimoine.

Vote sur la désignation de Cécile Garguelle et Diégo Mens : une abstention.

## II Rapport financier

Les effectifs,  
Le bilan financier,  
Le compte de résultat,  
le budget prévisionnel

### 1-Les effectifs

Après un appel à cotisation et trois relances effectués par Bruno François, en charge des cotisations, et enfin une dernière par mes soins, l'association des Conservateurs des antiquités et objets d'art de France totalise au terme de 2018 un nombre de **116 membres**. Si cette progression reste légère, avec un gain de quatre adhérents par rapport à 2017, nous nous ancrons bien au-dessus de la barre de la centaine et atteignons pour la deuxième année consécutive un nombre record, que nous espérons voir se fructifier dans l'avenir. Certes nous sommes loin des 125 membres, annoncés par Emmanuel MOUREAU dans son courriel de vœux. Cela est dû à une erreur de ma part, que je n'ai pas pris soin de corriger. Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, j'ai avancé ce chiffre qui correspondait à la totalité des membres : les inscrits, ceux qui devaient régulariser leur situation et une demande d'adhésion, que l'intéressée n'a jamais confirmée.

L'association comprend **42 conservateurs des antiquités et objets d'art, soit 36 % des effectifs**, un groupe en légère baisse : - 3. **48 conservateurs délégués, soit 41 % des membres**. C'est le groupe qui profite le plus de l'augmentation : + 7. Et pour la première fois, il arrive en tête, dépassant le nombre des CAOAO, ce qui s'explique facilement dans la mesure où les CDAOA sont plus nombreux. Ce groupe a profité de l'effet ciseau : à la fois la démission de plusieurs CAOAO et l'arrivée de nouveaux CDAOA. A leur côté, nous retrouvons **19 membres actifs ou associés, soit 17 % des effectifs**. Alors qu'il progressait en 2017, le groupe subit une légère baisse : - 3. Enfin **7 membres honoraires soit 5 %**, un effectif en légère augmentation : + 2.

Les effectifs se répartissent ainsi : **69 % de femmes (80) et 31 % d'hommes (36)**. La proportion des femmes subit une très légère diminution et avec un nombre approchant les 70 %, elles restent très majoritaires au sein de notre association.

Les chiffres des effectifs ne soulignent pas les changements humains, qui ont affecté notre association.

Tout comme l'an passé, elle a accueilli **11 nouveaux membres (2 CAOAO, 6 CDAOA et 3 associés)**. Comme j'ai l'ai souligné, ces adhésions ont surtout profité par leur nombre au groupe des CDAOA. Les demandes d'adhésion se sont manifestées à deux temps forts : deux à l'occasion de la journée de formation et les autres à l'annonce du colloque du Croisic.

En revanche, **8 autres personnes n'ont pas renouvelé leur cotisation**. Les causes sont doubles : **changement de fonction pour l'une et 7 membres rayés de nos listes pour non-paiement de cotisation** malgré les cinq appels.

Vous savez que nous proposons deux montants de cotisation : **25 et 28 €**. **77 %** des cotisants ont versé la première somme, **20 %** la seconde. **3 %** ont opté pour la simplification avec le choix de **30 et de 40 €**. Qu'ils en soient remerciés.

## **2-Le bilan financier**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le solde s'élevait à la somme de **27.164,90 €**, se répartissant entre le compte-chèques avec **3.956,38 €** et le livret bleu avec **23.208,52 €**.

Parmi les sources de financement, **5 postes** ont constitué ce chapitre.

Le colloque d'Alençon avec **91 €**, correspondant à des inscriptions tardives de congressistes.

Le colloque du Croisic et la journée de formation pour un montant global de **30.273 €**. Le premier inclue la subvention du ministère de la culture et de la communication-direction générale des patrimoines pour **10.000 €**, la DRAC des Pays de la Loire pour **7.000 €** et le département de la Loire Atlantique pour **1.500 €**.

Au titre des financements privés, **500 €** de la délégation départementale de la fondation du patrimoine. Enfin dans le cadre de l'autofinancement, l'ACAOAF a apporté **1.500 €**.

La journée d'étude professionnelle, seconde opération, a bénéficié d'une subvention du ministère de la culture et de la communication-direction générale des patrimoines pour **2.500 €**

Les adhésions pour **2.794 €**. Un montant stable.

La vente des actes pour **3.391,50 €**. Un chiffre en forte augmentation, car nous avons bénéficié du versement de **3.000 €** du Club mécènes de l'Orne pour l'achat de livres. En revanche la vente au détail ne progresse pas.

Enfin les intérêts du livret bleu pour **137,51 €**, en légère baisse.

Toutes ces recettes atteignent un montant de **36.687,01 €**.

Dans le domaine des dépenses, **4 postes** regroupent ces frais.

Le colloque d'Alençon pour **18.853,75 €**, portant sur l'édition des actes et les frais d'envoi.

Le colloque du Croisic et la journée de formation avec un montant de **12.394,57 €**. La somme porte sur les frais de repas, la location de l'Océarium et du bus pour les sorties du samedi ainsi que les frais des intervenants et des congressistes.

La vie de l'association pour **4.652,05 €**, un poste stable. Il inclut la location du box pour stocker nos actes et l'assurance de ces mêmes ouvrages. L'assurance portant sur notre association est toujours majorée puisque nous dépassons le seuil des 100 adhérents. Il faut aussi ajouter les frais de secrétariat, de banque et de gestion de notre site internet. Ce poste s'achève par une dernière facture, établie pour le renforcement de nos étagères dans le box, car le stockage en hauteur commence à peser sur les structures.

La remise aux Presses universitaires de Rennes des **1.500 €** destinés à la publication de la thèse de Guennola Thivolle. Je vous rappelle que sur ce point l'association a servi simplement de compte de transit.

Le tout atteint un montant de **37.400,37 €**, soit une masse financière de **74.087,38 €** traitée en 2018.

Le solde disponible fait apparaître la somme de **26.451,54 €**, se répartissant entre le compte-chèques du Crédit mutuel avec **10.505,51 €** et le livret bleu avec **15.946,03 €**. Comme d'habitude, il doit être relativisé. C'est ce que nous allons voir avec le compte de résultat.

### **3-Le compte de résultat**

Le compte de résultat prend en compte nos engagements en terme de produits (ce que nous recevons) et de charges (ce que nous devons).

Dans le domaine des produits, nous attendons la somme de **6.984 €**.

La DRAC Nouvelle Aquitaine va nous verser **3.000 €** pour l'acquisition de 150 actes du colloque d'Alençon.

Pour le colloque du Croisic et au titre des subventions, le Conseil régional des Pays de la Loire doit nous verser **2.000 €** à l'issue de l'opération. Au titre des inscriptions non perçues, nous attendons **1.184 €**.

Pour la rubrique des actes, Nantes Métropole a décidé d'acquérir pour **800 €** d'actes.

Dans la rubrique des charges, il a fallu inscrire une provision pour les dépenses programmées, soit **23.010,75 €** :

A savoir, le colloque d'Alençon : **448,32 €** affectés à des frais de courrier et principalement à l'acquisition d'actes, ce qui permettra de clore le dossier.

Pour le colloque du Croisic, nous avons engagés **1.148,51 €** correspondant à des frais d'intervenants, de congressistes et d'envoi. A ce propos, il faut savoir que la comptabilité a été entravée par la lenteur administrative pour obtenir notre nouveau numéro SIRET, numéro d'immatriculation de l'association, qui nous permet de recevoir et de dépenser de l'argent avec les administrations. La démarche était due au changement de notre siège social, attaché à l'adresse du Président. Enfin pour l'éditions et les frais de port des actes, nous avons budgété **21.413,92 €**, soit un total de **22.562,43 €**.

En additionnant les produits et en soustrayant les charges du compte de résultat, le budget propre de l'association s'élève à la somme de **10.424,79 €** contre **6.453,73 €** l'an passé. De ce fait, nous conservons encore une fois une marge de manœuvre assez confortable pour la gestion financière de notre association et les projets que nous allons énoncer.

#### 4-Le budget prévisionnel

Outil d'anticipation et de pilotage, nous passons au budget prévisionnel, qui constitue notre feuille de route comptable pour 2019.

Pour cette année, les temps forts sur le plan financier seront : la journée de formation, que nous vivrons demain, le colloque de Sorèze, intitulé *le un et le multiple*. De ce fait, voici le budget prévisionnel retenu, qui a été réalisé avec le concours de Virginie Massol, Françoise Sassina et Jean Le Pottier.

Les recettes se répartissent ainsi :

Au titre des subventions : le ministère de la culture-DGP : **10.000 €** ; la DRAC Occitanie : **7.000 €** ; la Région Occitanie : **5.000 €** et le Département du Tarn : **2.000 €** pour la publication des actes.

L'inscription des congressistes : **6.420 €** et le règlement de leurs repas : **6.080 €**, soit **12.500 €**.

Au titre des dépenses valorisées : le Département du Tarn nous accorde gratuitement la salle pour deux jours, les « goodies », le matériel informatique, les frais de courrier et enfin il offre le repas de gala. De son côté La Région prend en charge la location des bus pour la navette entre les hôtels et l'abbaye, le déplacement du jeudi soir et la journée de samedi.

Enfin au titre de l'autofinancement : l'ACAOAF fournit **1.500 €**.

Soit un budget de **38.000 €**.

Autre source de financement, la subvention du MCC-DGP pour la journée de formation : **2.500 €**.

Les adhésions pour **3.000 €**.

Pour la vente des actes : **3.850 €**.

Et les intérêts pour **300 €**.

Soit un total de **47.650 €**.

Les dépenses portent sur l'organisation du colloque de Sorèze (frais de réunion, travaux d'impression, pause-café, repas, visites, défraiement des intervenants et de congressistes, transport en bus... et la prestation de Tarn Réservation Tourisme) : **19.000 €** et la publication, photographies et envoi des actes pour **19.000 €**.

La journée de formation pour **2.500 €**.

La vie de l'association : location d'un box pour nos actes ; les assurances ; les frais de secrétariat, le site web et les frais bancaires, soit **3.550 €**.



Des formations assurée et/ou soutenues par l'ACAOAF, ainsi que des actions et des moyens de communication : **3.600 €**.

Les dépenses totalisent un montant de **47.650 €**.

J'ajoute que devant respecter l'équilibre de notre budget prévisionnel, notre trésorerie dispose toujours d'un reliquat de **10.424.79 €**, à partir duquel nous pouvons affecter une provision de 4.500 € pour répondre à des dépenses exceptionnelles.

### **5-Le stock des actes**

Je ne présenterai pas de bilan de nos stocks d'actes. Il nous faut valider les nouveaux tarifs et disposer d'un outil de vente via le site web. Nous nous y emploierons en 2019.

Le Bureau propose le maintien des cotisations : cotisations simples à 25 € et exceptionnelles à 28 €.

Le vote : le rapport financier est voté à l'unanimité.

Le 14 février 2019

BURON Thierry



Emmanuel Moureau



### **III Perspectives 2019-2020. Questions diverses et débats**

Emmanuel Moureau propose que les excédents financiers soit éventuellement utilisés pour des formations.

Isabelle Jubal, CAO des Pyrénées Orientales, propose une formation sur 3 jours en novembre 2019 sur les « objets des sacristies » (manipulation des textiles, de l'orfèvrerie, du conditionnement, de l'entretien et du rangement). C'est une formation qui est dispensée aux gestionnaires des sacristies.

Isabelle Jubal a fait une proposition financière : pour 25 personnes 1800 euros. En comptant la location de la salle et les repas (la location de la salle coûte 600 €).

Une première cession serait organisée pour les CAO du grand Sud Ouest.

Thierry Buron propose qu'une convention soit signée avec l'ACAOAF afin d'encadrer le principe, par ailleurs, la partie repas pourrait être prise en charge par les collectivités

respectives des CAO/CD participants, les bénévoles pourraient être remboursés par l'ACAOAF.

Point sur le site internet de l'ACAOAF

Le site internet est bien avancé voici les nouvelles envoyées par Zacharie Pacey le concepteur du site :

La conception visuelle est aboutie, toutes les pages et les menus ont été créés, et les premiers tests de fonctionnement du paiement en ligne ont été concluants.

Les étapes restantes requièrent de faire un point avec les personnes de l'association en charge du suivi des travaux, pour :

- valider les choix qui ont été faits dans les précédentes étapes ;
- terminer de mettre au point le fonctionnement exact souhaité pour les parties interactives du site, en accord avec les personnes de l'association en charge des opérations correspondantes (adhésion, paiement en ligne des cotisations, inscription aux Journées d'étude) ;
- remplacer les contenus temporaires pour construire le site par les contenus réels à présenter au public quand nous ouvrirons le site.

Ces opérations restantes ne totalisent a priori pas un énorme travail ; elles sont actuellement en attente faute de disponibilité de la part des personnes en charge du suivi, mais dès qu'elles pourront dégager un peu de temps, les travaux pourront reprendre aussitôt. Si ces personnes valident les choix posés jusqu'à présent et peuvent faire preuve d'un minimum de réactivité pour le suivi des questions à trancher dans les travaux restants, le site peut être prêt pour l'ouverture au public en 1 à 2 mois.

Emmanuel Moureau fait le point sur la partie communication. Elodie Biteau et Adeline Rivière ont pris en charge la communication avec Pierre Sapet. Emmanuel Moureau propose que nos trois collègues se mette en relation pour relancer notre plan de communication.

### **Journées de l'ACAOAF 2020**

auraient lieu à priori dans la Manche sur le thème : «le métal transmission des savoirs et des savoir-faire »

### **Journées de l'ACAOAF 2019**

Virginie Massol, et Jean Le Potier, nous confirment l'organisation de ces journées les 26, 27 et 28 septembre à Sorèze (Tarn) **Copies, faux, séries... : regards sur le patrimoine multiple.**

Organisation pratique : Les hôtels les plus proches sont à Castres et Lavaur, deux visites possibles en petit comité dans une fonderie d'art.

Le Vendredi soir est proposé un dîner de gala dans une salle de l'abbaye, les visites du samedi, sont prévues à Lavaur et Albi. Un passage est prévu aux Archives départementales pour voir une exposition sur les peintres albigeois. Déjeuner sur place, puis accueil à la cathédrale dont la CMH, Ariane Dor, assurerait la visite.

Est proposé également une visite du musée Toulouse Lautrec et du Palais de la Berbie.

### **Journées de l'ACAOAF 2021**

Est proposée l'idée d'aller voir « ailleurs en Europe » afin d'étudier le statut des objets chez nos voisins européens. Des contacts sont déjà pris grâce à Pauline Chaboussou, CDAOA de l'Ariège (Catalogne, Angleterre...). L'ACAOAF a également des contacts en Belgique.

#### **Divers :**

De bonnes nouvelles d'Agnès Barruol : elle reprend son activité de CAOAF et reprend son activité professionnelle en avril.

CAOA de la Seine-et-Marne : une convention entre la MAP et le Département a été passée pour les versements des notices d'objets inscrits. Un modèle de la convention pourrait être fourni pour servir d'exemple aux autres départements.

CAOA de la Saône-et-Loire : souhaite faire une enquête sur la conservation préventive dans les autres départements, cela pourrait-il être réalisé via l'ACAOAF ?

CAOA de la Sarthe questionne sur l'éventualité de la création d'un *vademecum des CAOAF*, brochure qui pourrait être réalisée et financée par l'ACAOAF.

Cédric Blank, CDAOA des Pyrénées-Orientales propose que l'on se positionne auprès de l'association des Maires de France, pour mettre en avant nos missions.

Les CAOAF de l'Ariège font savoir qu'ils ont organisé en 2017 des réunions d'information/formation auprès des élus du département via l'association des Maires de l'Ariège. Ces rencontres ont eu un vrai succès auprès des élus qui étaient nombreux à se déplacer.

Pierre Sapet propose que l'on rediscute avec Actes Sud la ventilation de la diffusion des actes entre l'ACAOAF et eux, cela pourrait solutionner nos problèmes de gestion des stocks des actes.

Appel à communication du Tarn, remarque d'Isabelle Darnas sur une phrase évoquant une potentielle différence entre les conservateurs.

Il est décidé d'enlever cette phrase problématique.

La date de retour des propositions de communications sera le 15 avril avec une relance au 1<sup>er</sup> mai.

Ils serait souhaitable d'évoquer le programme du prochain colloque lors d'une réunion. Un CA se réunira fin mai ou début juin.

Emmanuel Moureau rappelle qu'on ne pourra rien obtenir sur le statut, mais qu'il est indispensable de continuer à mobiliser les élus. Notre atout réside dans la capacité que montre l'association à organiser tous les ans nos journées et à en assurer la publication dans l'année qui suit. Peu d'associations patrimoniales sont en capacité de tenir ce rythme et cette qualité de publication.

#### **IV Election du conseil d'administration**

3 membres, élus en 2016, arrivent au terme de leur mandat. Il s'agit de Céline Aulnette, Julien Boureau et Bruno François.

Bruno François souhaite renouveler. Stéphanie Barioz-Aquilon CDAOA du 72, et Laurent Delpire CAO de Loire-Atlantique se portent candidats pour le remplacement de Cécile Aulnette et de Julien Boureau.

### **Conseil d'administration élu à l'unanimité :**

1. Nicolas BRU (CAOA Lot)
  2. Agnès BARRUOL (CAOA Bouches-du-Rhône)
  3. Guillaume BERNARD (CAOA Gard)
  4. Elodie BITEAU (CDAOA Eure)
  5. Catherine BRIOTET (CAOA Hautes-Alpes)
  6. Thierry BURON (CDAOA Maine-et-Loire)
  7. Louis-Philippe CADIAS (CDAOA Alpes-Maritimes)
  8. Isabelle DARNAS (CAOA Lozère)
  9. Armelle DALIBERT (CDAOA Calvados)
  10. Bruno FRANCOIS (CDAOA Côte-d'Or)
  11. Cécile GARGUELLE (CDAOA Yvelines)
  12. Aude MAISONNEUVE (CAOA Calvados)
  13. Emmanuel MOUREAU (CAOA Tarn-et-Garonne)
  14. Jean-François RYON (CAOA Jura)
  15. Adeline RIVIERE (CDAOA Côte-d'Or)
  16. Catherine SAINT-MARTIN (CAOA Ariège)
  17. Pierre SAPET (CAOA Drôme)
  18. Laurent DELPIRE (CAOA de Loire-Atlantique)
  19. Stéphanie BARIOZ-AQUILON (CDAOA de la Sarthe)
- Commissaire aux comptes : Jean-François RYON

### **V Election du Bureau et du Président**

**Bureau élu à l'unanimité :**

Président

**Emmanuel MOUREAU**

*Conservateur des antiquités et objets d'art de Tarn-et-Garonne*

Vice-Présidente

**Aude MAISONNEUVE**

*Conservateur des antiquités et objets d'art du Calvados*

Secrétaire

**Catherine SAINT-MARTIN**

*Conservateur des antiquités et objets d'art d'Ariège*

Trésorier

**Thierry BURON**

*Conservateur délégué des antiquités et objets d'art du Maine-et-Loire*

**Autres membres du bureau**

**Isabelle DARNAS**

*Conservateur des antiquités et objets d'art de Lozère*

*En charge des Actes des Journées d'études*

**Cécile GARGUELLE**

*Conservateur déléguée des antiquités et objets d'art des Yvelines*

**Bruno FRANCOIS**

*Conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Côte d'Or*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures. En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACAOAF, qui s'est tenue le 14 février 2019 à Paris, signé par le Président et la Secrétaire.

Le 14 /02 /2019

**Emmanuel Moureau, Président**

**Catherine Saint-Martin, Secrétaire**

